

DANS LA MÊME COLLECTION

- Thomas d'Aquin, *Commentaire du Traité de l'interprétation d'Aristote*, par Bruno et Maylis Couillaud.
- Théologie et cosmologie au XII<sup>e</sup> siècle. L'École de Chartres* (Bernard de Chartres, Guillaume de Conches, Thierry de Chartres, Guillaume de Saint-Thierry), par Michel Lemoine.
- De la théologie aux mathématiques. L'Infini au XIV<sup>e</sup> siècle*. Textes choisis sous la direction de Joël Biard et Jean Celeyrette.
- Être-Essence-Contingence* (Henri de Gand, Gilles de Rome, Godefroid de Fontaines), par Catherine König-Pralon.
- Thomas d'Aquin, *L'Astrologie – Les Opérations cachées de la nature – Les Sorts*, par Bruno Couillaud.
- Jean Duns Scot, *La Cause du vouloir suivi de L'Objet de la jouissance*, par François Loiret.
- Thomas Bradwardine, *Traité des rapports entre les rapidités et les mouvements*, suivi de Nicole Oresme, *Sur les rapports de rapports*, par Sabine Rommevaux.
- Aristote, *Les Métaphysiques*, traduction analytique par André de Muralt.
- Gilles de Rome, *Théorèmes sur l'être et l'essence*, par Stéphane Mercier.
- Abū Naṣr Al-Fārābī, *Épître sur l'intellect (Risāla fī l-'aql)*, par Philippe Vallat.
- Abū Naṣr Al-Fārābī, *Le Livre du régime politique*, par Philippe Vallat.
- Albert le Grand, *Le traité du flux. Tractatus de fluxu causatorum a causa prima et causarum ordine*, par Sébastien Milazzo.
- Guillaume d'Ockham, *Traité sur la quantité et traité sur le corps du christ*, par Magali Roques.

AL-MĀWARDĪ

DE L'ÉTHIQUE DU PRINCE  
ET DU GOUVERNEMENT  
DE L'ÉTAT

*Traduit de l'arabe  
par Makram Abbès  
et  
précédé d'un*

Essai sur les arts de gouverner en Islam

PARIS

LES BELLES LETTRES

2015

*À mes parents*

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Al-Ma'mūn (786-833), l'un des califes les plus puissants de la dynastie abbasside à qui l'on attribue la mise en place de la politique de traduction systématique des œuvres d'Aristote en arabe, aimait jouer aux échecs, mais il perdait souvent, et se montrait incapable de l'emporter sur ses adversaires dans un jeu hautement prisé par l'élite abbasside de l'époque. Commentant cette situation, il aurait dit :

« Je suis étonné par mon cas, moi qui gouverne l'Empire du monde d'Orient en Occident, mais qui n'arrive pas à bien gouverner une table longue de deux coudées »<sup>1</sup>.

Cette anecdote qui nous place au cœur de la pensée des arts de gouverner en Islam pose la question de la continuité ou de la discontinuité entre la maîtrise d'un espace aussi réduit que celui de la table d'échecs, et la gestion d'un Empire composé de territoires immenses avec des populations, des ethnies, des langues, des confessions et des traditions marquées par la pluralité et la complexité. La réflexion d'al-Ma'mūn postule, par ailleurs, la validité du même type d'intelligence pour appréhender plusieurs objets, de nombreux espaces, diverses catégories d'hommes, et une multiplicité de choses. On comprend, dès lors, la contrariété éprouvée par al-Ma'mūn qui croyait que le fait de gouverner le monde le prédisposait, théoriquement, à battre ses adversaires en échecs. Car ce sont les mêmes types de rationalité qui devaient, dans son esprit, traverser de part en part les

[www.lesbelleslettres.com](http://www.lesbelleslettres.com)

Retrouvez Les Belles Lettres sur Facebook et Twitter.

© 2015, pour la traduction française,  
Société d'édition Les Belles Lettres  
95, bd Raspail, 75006 Paris.

ISBN : 978-2-251-18316-9

1. Al-Qalqašandī, *Ṣubḥ al-a'šā fī šinā'at al-inšā* (De l'art d'écrire). Le Caire, al-Maṭba'a l-amīriyya, 1913, t. 2, p. 143.

## CHAPITRE II

### DE L'ÉTHIQUE DU PRINCE

– 1 –

#### Éthique et politique

Comme son titre l'indique, *De l'éthique du Prince et du gouvernement de l'État* est composé de deux parties : éthique et politique. Al-Māwardī précise en quelques mots la finalité de cette composition en rappelant qu'elle contient la théorie et l'application, le plan et sa mise en œuvre, la conviction et l'action. C'est là, dit-il, le sens de son titre « examen aisé et victoire rapide », l'examen ayant trait à la description théorique des vertus du Prince, et la victoire dans l'usage rapide qu'il peut en faire en gouvernant. Cette articulation entre l'éthique et la politique évoque l'esprit d'Aristote et sa manière de présenter la première science comme une étude de la fin suprême de l'existence humaine, et d'aborder la seconde en tant que la recherche active sur la meilleure constitution politique permettant de réaliser cette fin. C'est ce même plan avec cette articulation spécifique entre les deux parties de la science politique qui est exposé par Averroès dans le prologue du *Commentaire de la République de Platon*<sup>1</sup>. Mais loin de penser l'articulation entre morale et politique selon le point de vue d'Aristote, al-Māwardī innove par le fait que son approche

1. *Averroès Commentary on Plato's Republic*, traduit de l'hébreu par R. Lerner, Ithaca, Cornell University Press, 2005, p. 3-5.

## <PROLOGUE>

Louange à Dieu qui a fait en sorte que la vérité fortifie celui qui y croit et la suit, et assiste celui qui l'adopte et la désire. Il a fait aussi en sorte que l'erreur humilie celui qui la choisit et s'en contente, et abaisse celui qui la montre et emprunte ses chemins. Je Le loue d'une manière qui doit valoir Ses beaux bienfaits et égaler la profusion de Ses dons. Que les bénédictions de Dieu soient répandues sur notre seigneur le Prophète Muḥammad, sur ses Proches et ses Compagnons.

Entrons donc dans le vif du sujet. Dans Son extrême sagesse et par Ses décrets équitables, Dieu – que Son nom soit glorifié – fit en sorte que les hommes fussent constitués en des catégories diverses et des classes distinctes, afin que, de par leur divergence, ils s'aimassent et que, de par leur distinction, ils s'accordassent. Ainsi, certains étant suivis et d'autres des suiveurs, ils éprouvent mutuellement de l'affection grâce au sentiment d'altérité, et étant les uns des commandants et les autres des exécutants des ordres, ils se portent mutuellement assistance afin de s'entraider<sup>1</sup>. C'est ce que dit le poète<sup>2</sup> :

1. La justification de l'obéissance au chef politique ne suit pas une argumentation fondée sur le pouvoir divin ou la référence à un objet transcendant, mais elle est déduite de la nature humaine : sentiment d'altérité qui fait que les hommes aiment leurs semblables, besoin de l'Autre pour réaliser ses propres intérêts, mutualité de ces sentiments d'amour et de désir de concorde qui se nourrissent toutefois des divergences et des désaccords. Al-Māwardī analyse le conflit d'une manière qui montre qu'il doit être envisagé dans son versant positif, ce qui rompt avec les visions religieuses en quête d'orthodoxie qui, tout en s'opposant aux conflits et aux divergences n'en finissent pas moins par devenir elles-mêmes les sources d'autres conflits de nature sectaire, théologique ou idéologique.

2. Vers d'Abū Nuwās (747 ?-815), grand poète abbasside, célèbre pour ses textes bachiques et amoureux. Voir son *Dīwān*, édité par Ali Faour, Beyrouth, Dār

« Les hommes vivent les uns par les autres depuis les temps anciens, Et il y a toujours parmi les gens ceux dont on espère l'aide et ceux qui la sollicitent ».

Il faudrait donc déléguer (*tafwīd*) le pouvoir de commander à un souverain auquel on demande de veiller sur les sujets<sup>3</sup> ; les hommes inclineront à lui obéir et se dirigeront par sa politique : il deviendra par là le détenteur de la coercition grâce à l'obéissance qu'ils lui doivent, et leur gouvernant grâce à la politique qu'il mène<sup>4</sup>. La première chose à laquelle les hommes doivent prêter attention est ce par quoi les royaumes sont dirigés, et les moyens par lesquels les sujets et l'intérêt général sont gouvernés. Car il s'agit là d'un commandement menant au vrai, et permettant de se charger droitement de la direction de la multitude.

Grâce à ce livre, j'ai fait le résumé de tout ce que les Anciens ont parfaitement bien fixé comme fondements de l'État, et étant donné que toute communauté religieuse (*milla*) a une conduite en la matière et que toute époque recèle ses propres arcanes, il faut constater que les enseignements des Anciens ne dispensent pas de connaître en premier ce que stipulent la Loi et les choses courantes de la politique<sup>5</sup>. C'est

al-kutub al-'ilmīyya, 1987, p. 91. Pour toutes les poésies, nous n'avons pas jugé utile d'indiquer leurs mètres. Ces derniers sont mentionnés dans les éditions arabes du texte.

3. La notion de « *tafwīd* » (transfert, délégation d'autorité, juridiction conférée à quelqu'un) est encore utilisée dans le champ politique arabe – et plus particulièrement en droit – pour renvoyer au transfert de pouvoir à l'autorité souveraine. Ici, al-Māwardī ne précise pas les modalités juridiques de cette délégation de pouvoir, mais souligne sa présence continue et indispensable comme principe de l'association civile. Celle-ci est à la fois naturelle (parce qu'elle répond aux besoins inscrits dans la nature humaine) et artificielle (puisqu'elle est le produit de la volonté).

4. La séparation entre régner et gouverner est très nette ici. Elle commande l'idée selon laquelle une situation de pouvoir n'est pas forcément génératrice d'effets politiques. Pour entrer dans le champ de la politique (*siyāsa, tadbīr*), il faut les compétences gouvernementales qui sont globalement inscrites dans un champ souvent opposé à celui qui régit les purs rapports de forces. La preuve en est le fait que ces derniers sont d'abord installés dans l'âme de l'individu lui-même, ce qui fait du gouvernement de soi la condition du gouvernement des autres.

5. Tout en se référant à l'autorité des Anciens (principalement les Perses, les Grecs et les Arabes), al-Māwardī rappelle au destinataire que leurs maximes ne sont pas suffisantes et qu'elles doivent être complétées d'un côté par la connaissance de la Loi, dont l'origine est religieuse pour le cas de l'Islam comme pour celui d'autres communautés, et, de l'autre, par la connaissance des choses courantes en politique.

ainsi que le livre s'accorde avec [les enseignements] de l'au-delà et ceux de l'ici-bas. Aussi ai-je fait en sorte que son contenu se divise en deux livres : le premier aborde l'éthique du Prince, et le second la politique de l'État, et ce afin qu'il contienne la doctrine [théorique] et l'application [pratique], et qu'il soit le moyen de réformer et le fonctionnaire de l'administration et la chose administrée. Je l'ai appelé *L'examen aisé et la victoire rapide* car son contenu invite à l'examen et incite à la victoire<sup>6</sup>.

Je demande à Dieu le Généreux de m'accorder la belle assistance et la réussite, et l'implore pour qu'Il me donne la droiture et la rectitude. Son aide me suffit et Il est le meilleur des assistants.

D'où les jeux sur les sonorités et les allitérations entre ce que stipule la Loi, ses testaments (*'uhūd al-ṣarī'a*) et les choses courantes de la politique (*ma'hūd al-siyāsa*).

6. Le titre complet du texte est : *Tashīl al-naẓar wa ta'ḡīl al-ẓafar fī ahlāq al-malik wa siyāsat al-mulk* (*L'examen aisé et la victoire rapide en matière d'éthique du Prince et de gouvernement de l'État*). Les titres contenant une assonance se répandent à partir du x<sup>e</sup> siècle dans les traditions littéraires et philosophiques, mais c'est généralement la deuxième partie qui traduit le contenu du texte, alors que la première partie est purement ornementale. D'où notre choix de résumer le titre à *De l'éthique du Prince et du gouvernement de l'État*. La division du livre en deux parties intitulées l'une « De l'éthique du Prince », et l'autre « Du gouvernement de l'État » confirme notre choix. Nous avons choisi de rendre « *malik* » par « Prince » que nous prenons dans le sens de celui qui exerce le pouvoir réel, jouit de la primauté au sein de l'État et possède la souveraineté en titre. Nous avons évité « roi » qui est également correct afin de ne pas assimiler le traité à la défense d'une forme particulière de gouvernement qui est la monarchie. Pour « *mulk* », nous avons préféré « État » à « Souveraineté », « Empire » ou « Royauté », également justes, afin de souligner la séparation entre les deux parties du livre, structuré autour de l'éthique du détenteur du pouvoir et de l'État qu'il dirige.